


Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
Identifiant :
Date de signature : 12/02/2015
Date de réception : 13/02/2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE: - ACTE SUIVI - COMPTE RENDU AFFICHE - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTROLE DE LEGALITE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-1**

Séance publique du

9 février 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2015

Le 9 février 2015 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 03/02/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Ravi ANDRE.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



01.01

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FÉVRIER 2015

Nomenclature : 7.1
Decisions budgetaires

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2015-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le budget 2015 est à nouveau marqué par une nouvelle forte baisse des dotations de l'Etat, partiellement compensée par l'évolution des bases fiscales. Ce resserrement ainsi que la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, ont contraint la Ville à un effort sensible sur les dépenses courantes de fonctionnement et sur les subventions.

Ainsi, la Ville poursuit la stabilité de ses taux fiscaux afin de préserver le pouvoir d'achat des Aixois. Aix-en-Provence est la seule commune de même strate à ne pas avoir augmenté sa fiscalité depuis 1996.

Les éléments marquants de la section de fonctionnement sont les suivants :

- L'accélération de la baisse des dotations de l'Etat annoncée dans le Débat d'Orientations budgétaires du 16 Décembre 2014 traduit une baisse de plus de 3,6 M € en 2015 avec la majoration du prélèvement exceptionnel opéré sur les collectivités locales au titre du redressement des finances publiques, la sortie définitive de l'éligibilité à la Dotation de Solidarité Urbaine, la montée en puissance du Fonds de

Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, la poursuite de la baisse des compensations fiscales.

Ce mouvement de baisse des dotations de l'Etat, initié depuis 2011 a entraîné depuis cette date une perte cumulée de plus de 9 M€.

- La fin de la redevance de la SACOGIVA, liée à la contrepartie de la dévolution gratuite de certains programmes immobiliers s'achève avec le versement du solde en 2015 et entraîne donc une baisse de recettes de 2 M€ par rapport à 2014.
- La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires imposée par l'Etat implique une dépense d'au moins 1,4 M€, très partiellement compensée notamment par le maintien en 2015, du Fonds d'amorçage de l'Etat de 314 500 €, et par une évolution des recettes de garderie de 175 000 €.
- L'augmentation des frais financiers est liée à un financement des investissements faisant appel à une mobilisation plus importante de l'emprunt.

Au total, l'impact cumulé de ces contraintes s'élève à 7 M€ qui doivent être supportés par le budget de la Ville sur 2015.

L'effort de consolidation budgétaire pour y faire face a impliqué une maîtrise encore plus importante de la masse salariale avec une évolution prévisionnelle contenue à 1,5 %, à périmètre constant. De même, les dépenses courantes de fonctionnement des services et les subventions ont dû être resserrées.

Il en résulte que l'autofinancement prévisionnel est en baisse sensible (3,05 M€ contre 7 M€ en 2014 et 9,5 M€ en 2013).

La baisse des ressources liée à cette inflexion de l'autofinancement et à des cessions revenues à des niveaux courants, conduit la Ville à adapter le montant de ses dépenses d'équipement à hauteur de 58,9 M€.

Les financements complémentaires de cette section sont assurés par un niveau de subventions reçues demeurant élevé (14,6 M€), un FCTVA proportionnel aux investissements portés sur 2014 (9,9 M€) et une inscription de 25 M€ d'emprunts.

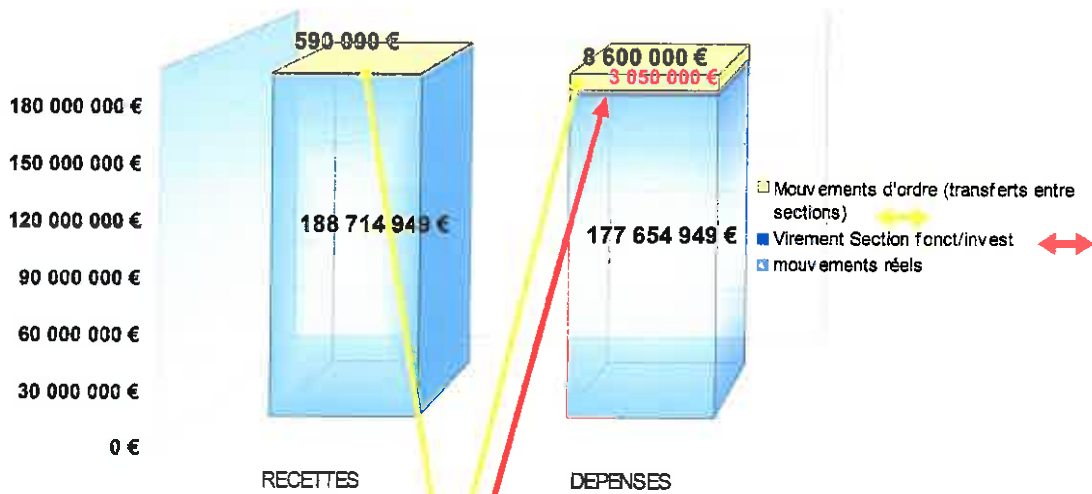
Je vous invite maintenant, mes chers Collègues, à examiner en détail ce projet de budget primitif qui vous est présenté.

I – LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

Le budget primitif 2015 s'équilibre à 189 304 949 € en fonctionnement et à 126 414 373 € en investissement, en intégrant les mouvements d'ordre.

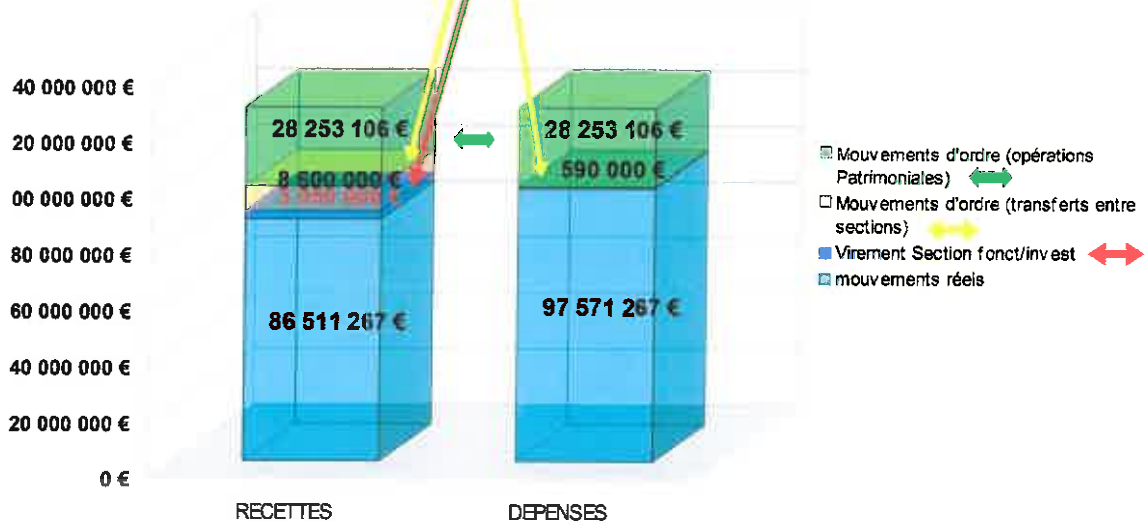
Fonctionnement : 189 304 949 €

FONCTIONNEMENT



Investissement : 126 414 373 €

INVESTISSEMENT



Le prélèvement sur la section de fonctionnement (3 050 000 €) et les ressources propres de la section d'investissement (28 668 537 €) couvrent largement le remboursement en capital de la dette de 12 550 000 €.

Par ailleurs, les contrats revolving s'équilibrent en dépenses / recettes pour un montant de 21 523 360 € et les remboursements temporaires d'emprunts à 4 000 000 €.

COMPARAISON DES MASSES BUDGÉTAIRES EN MOUVEMENTS RÉELS

BUDGET PRIMITIF 2014 / BUDGET PRIMITIF 2015

α) Fonctionnement

RECETTES 2014	RECETTES 2015	EVOLUTION 2014/2015
189 250 148 €	188 714 949 €	-0,29 %
DEPENSES 2014	DEPENSES 2015	EVOLUTION 2014/2015
176 540 378 €	177 654 949 €	0,63 %

β) Investissement

RECETTES 2014	RECETTES 2015	EVOLUTION 2014/2015
82 427 999 €	86 511 267 €	4,95 %
DEPENSES 2014	DEPENSES 2015	EVOLUTION 2014/2015
95 137 869 €	97 571 267 €	2,56 %

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre à **189 304 949 €** en prenant en compte les mouvements d'ordre qui s'élèvent à **11 650 000 €** en dépenses et **590 000 €** en recettes.

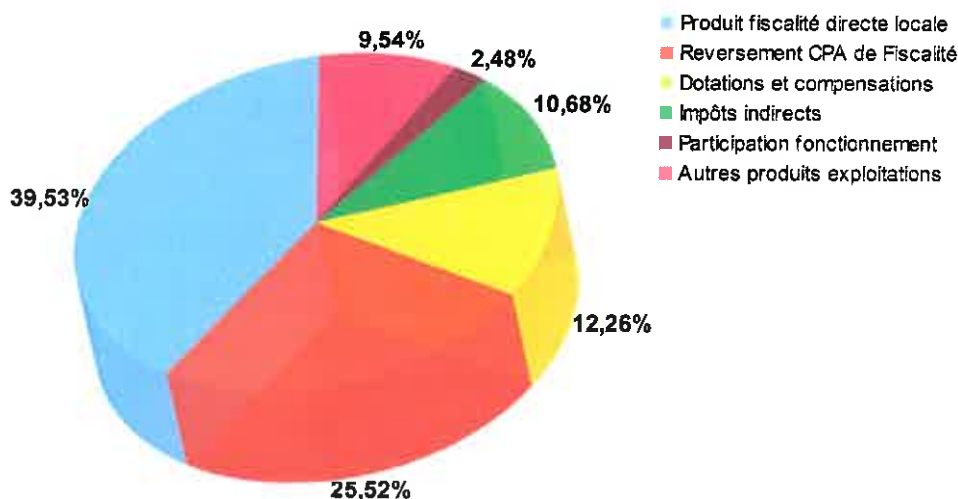
Les 11 650 000 € de mouvements d'ordre, en dépenses de fonctionnement, correspondent à :

- 8 400 000 € de dotation aux amortissements et provisions
- 3 050 000 € de virement à la section d'investissement
- 200 000 € de charges exceptionnelles correspondant à des régularisations comptables sur l'actif de la Ville.

Les 590 000 € de mouvements d'ordre en recettes de fonctionnement correspondent aux transferts entre sections.

A/ Les Recettes réelles de fonctionnement :

188 714 949 €



RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2014	2015	Ecart	Pourcentage évolution 2013 / 2014
Produit fiscalité directe locale	72 700 000 €	74 600 000	1 900 000 €	2,61%
Reversement Fiscalité CPA	47 010 764 €	48 154 043	1 143 279 €	2,43%
Dotations et compensations	26 749 003 €	23 133 586	-3 615 417 €	-13,52%
Impôts indirects et taxes	19 861 000 €	20 150 000	289 000 €	1,46%
Participation fonctionnement	4 407 296 €	4 673 940	266 644	6,05%
Autres produits exploitations	18 522 185 €	18 003 380	-518 805 €	-2,80%
TOTAL	189 250 248 €	188 714 949	-555 299 €	-0,29%

La variation des recettes réelles de fonctionnement par rapport au BP 2014 (189 250 248 €) se caractérise par :

- Poste fiscalité directe locale : l'augmentation prévisionnelle du produit des impôts ménages 2,61 % est inférieure à celle de 2014 qui s'élevait 3,56 % compte tenu notamment de la stagnation du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales de 0,9 % voté par la loi de Finances de 2015.
- Reversement de fiscalité de la CPA : l'évolution entre 2014 et 2015 est liée à la régularisation étant intervenue par rapport à la 2ème part de la Dotation de Solidarité Communautaire.
- Poste dotations et compensation de l'Etat :
Il traduit la baisse historique des dotations de l'Etat présentée dans le débat d'orientations budgétaires avec les évolutions suivantes :

En Euros		BP 2014	BP 2015	Evolution en %
Dotations et compensation	DGF	22 475 000	19 925 100	-11,35 %
	DSU	759 571	0	-100 %
	Sous-Total DGF et DSU	23 234 571	19 925 100	-14,24 %
	Autres dotations	474 432	406 504	-20,63 %
	Compensations fiscales	3 040 000	2 801 982	-7,83 %
	Total	26 749 003	23 133 586	-13,52 %

Les dotations de l'Etat sont très fortement impactées par :

- une forte baisse de la DGF de 2,5 M€ liée à la majoration du nouveau prélèvement au redressement des finances publiques ainsi qu'à la poursuite de la péréquation sur la part garantie de la DGF,
- la suppression définitive de l'éligibilité à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) dont la sortie progressive s'est effectuée depuis 2012,
- une baisse récurrente des autres dotations et compensations fiscales de l'Etat.

➤ Poste Impôts indirects et taxes :

L'évolution prévisionnelle de 1,46 % est principalement liée au maintien de la taxe additionnelle aux droits de mutation et de la taxe sur l'électricité à un niveau encore élevé, qui compense la baisse de la taxe sur le produit des jeux.

➤ Poste participations de fonctionnement :

Ce poste est marqué par des évolutions diverses de certaines participations. On peut cependant noter la poursuite de la baisse de financement de la DRAC sur la subvention de fonctionnement du Conservatoire de Musique avec un montant prévisionnel de 120 000 € en 2015 (140 000 € en 2014 et 185 000 € en 2013).

➤ Poste autres produits d'exploitation :

La variation de ce poste s'explique par les points suivants :

- la fin de la redevance de la SACOGIVA liée à l'avenant n°19 avec la Ville : celui-ci prévoyait une redevance de 3 M€ / an de 2010 à 2014 et 1 M€ en 2015, en contrepartie de la dévolution gratuite de certains programmes immobiliers,
- le remboursement d'un montant de 400 000 € par le délégataire des crèches au titre de la participation 2014,
- une évolution de 300 000 € pour le produit du stationnement et de 400 000 € pour le produit issu de la redevance d'occupation du domaine public,
- les remboursements des dépenses effectuées par la Ville pour le compte de l'Ecole Supérieure d'Art diminuent du fait de la prise en charge directe du personnel dans leur budget propre,
- la location de l'auditorium du nouveau conservatoire fait apparaître de nouvelles recettes dont la prévision 2015 est de l'ordre de 163 000 €,
- les produits issus de la taxe funéraire et des concessions devraient évoluer de plus de 155 000 € du fait de l'ajustement de l'inscription au niveau de l'exécution 2014.

Présentation des principales recettes par catégorie :

<u>Produits de la fiscalité directe locale</u>	<u>74 600 000 €</u>
<u>Reversement CPA de Fiscalité</u>	<u>48 154 043 €</u>
Dont :	
● Allocation de compensation :	47 000 213 €
● Dotation de solidarité communautaire :	1 143 279 €
<u>Dotations et Compensations</u>	<u>23 133 586 €</u>
Dont :	
● Part forfaitaire de la DGF :	19 925 100 €
● Dotation de solidarité urbaine :	0 €
● DGD Hygiène	370 000 €
● Compensation Taxe Professionnelle	575 580 €
● Compensation Taxe Habitation	2 048 318 €
● Compensation Taxe Foncière	178 084 €
<u>Impôts indirects et taxes</u>	<u>20 150 000 €</u>
Dont :	
● Produit des jeux :	6 300 000 €
● Taxe additionnelle aux droits de mutation :	8 300 000 €
● Taxe sur l'électricité :	3 730 000 €
<u>Participations fonctionnement</u>	<u>4 673 940 €</u>
Dont :	
● Contrat Jeunesse	613 150 €
● Contrat Petite Enfance	950 000€
● Remboursement des repas des crèches à la Caisse des écoles	750 000 €

● Participation Conseil Général Crèches	190 000 €
● Participations Conseil Général & Conseil Régional aux équipements sportifs	196 870 €
● Participation Etat Conservatoire	120 000 €
● Fonds d'amorçage aménagement des rythmes scolaires	314 500 €
● Contrats d'avenir	195 120 €
● Convention Ville-CPA nettoyage	485 000 €
● Redevance Archéologie Préventive (RAP)	90 000 €
● Actions FIPHFP	279 000 €

Autres Produits d'exploitation **17 983 380 €**

Dont :

● Stationnement sur voirie	3 800 000 €
● Gestion Espace Public (redevances des terrasses et foires et marchés)	2 900 000 €
● Loyers	790 000 €
● Redevance SACOGIVA	1 000 000 €
● Remboursements DSP Crèches (dont 400 k€ sur participation 2014)	420 000 €
● Mobilier urbain d'Information	290 000 €
● Taxes funéraires et concessions	805 000 €
● Auditorium	163 175 €
● Etablissement thermal	318 000 €
● Remboursement des prestations Ville de l'EPCC Ecole Supérieure d'Art	660 000 €
● Ecritures croisées avec les budgets Eau et Assainissement	2 540 000 €

B/ Les dépenses réelles de fonctionnement :

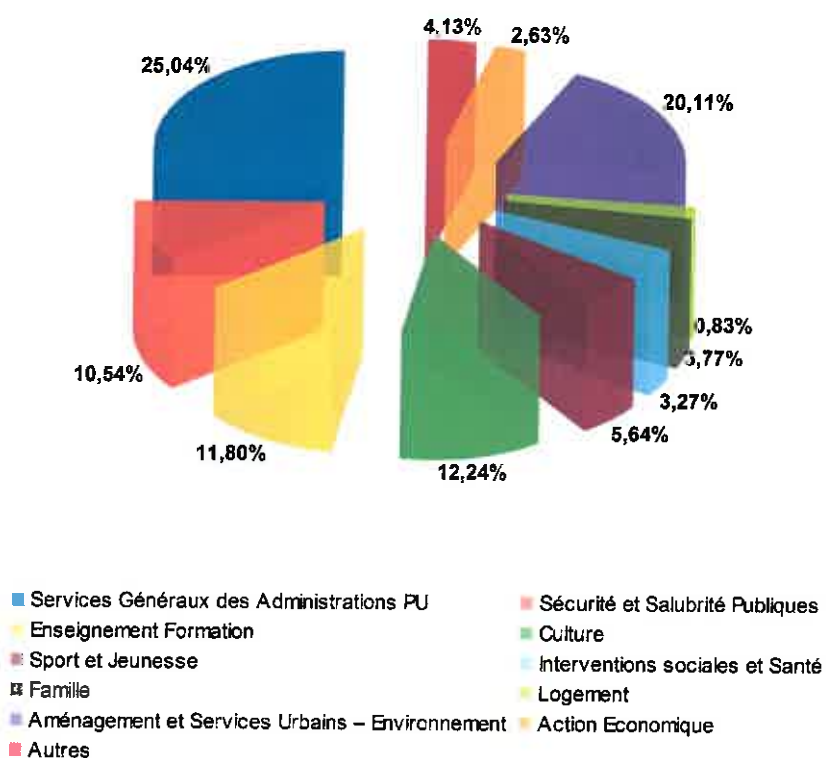
177 654 949 €

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de 176 540 378 € en 2014 à 177 654 949 €, soit +0,63 %.

Elles se ventilent comme suit :

Répartition des Dépenses Réelles de Fonctionnement

Par chapitre :



Par catégories de dépenses :



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à 2014

En Euros	2014	2015	Ecart	Evolution en %
Personnel	94 330 699	96 875 337	2 544 638	2,70 %
Subventions	22 263 541	21 960 933	-302 608	-1,36 %
Contingent SDIS	11 040 600	10 932 737	-107 863	0,98 %
Participations	1 943 941	1 997 627	-314	-0,02 %
Dépenses courantes de fonctionnement	43 091 597	41 348 315	-1 743 282	-4,05 %
Frais financiers	3 870 000	4 540 000	670 000	17,31 %
TOTAL	176 540 378	177 654 949	1 114 571	0,63 %

a) La masse salariale : 96 875 337 €

Elle constitue le poste le plus important des dépenses de fonctionnement avec un montant de 96 875 337 € (chapitre 012) en 2015. Elle évolue de +2,70 % en données brutes. Cette évolution passe à 1,5 % à périmètre constant (avec notamment une correction d'imputation comptable).

Celle-ci provient notamment :

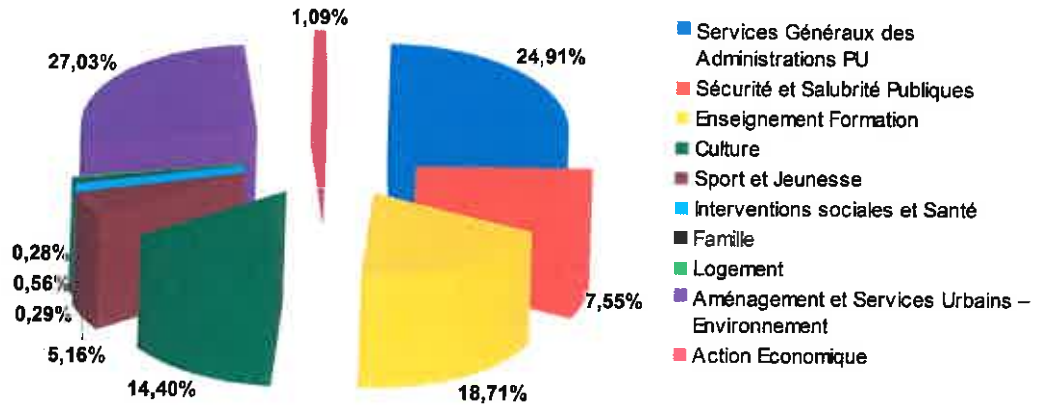
- de l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : 950 457 €
- des décisions réglementaires nationales suivantes :
 - Nouvelle revalorisation de 5 points d'IM sur le même périmètre que celui du 01/02/2014 (C et début des B) : 726 400 €
 - Revalorisation du SMIC : 100 000 €
 - Impact des rythmes scolaires

Par ailleurs, la masse salariale est également impactée par des mesures endogènes qui relèvent de décisions inhérentes à la Collectivité, notamment la reprise en régie directe du refuge animalier (DCM n°DL.2014-464) : 164 466 €.

La Ville poursuit la stabilité de ses effectifs avec des recrutements prévisionnels 2015 extrêmement limités.

De plus, les heures supplémentaires sont contraintes avec une diminution de celles-ci prévue sur 2015.

Masse salariale par chapitre



b) Les subventions : 21 960 933 €



1) les subventions aux associations :

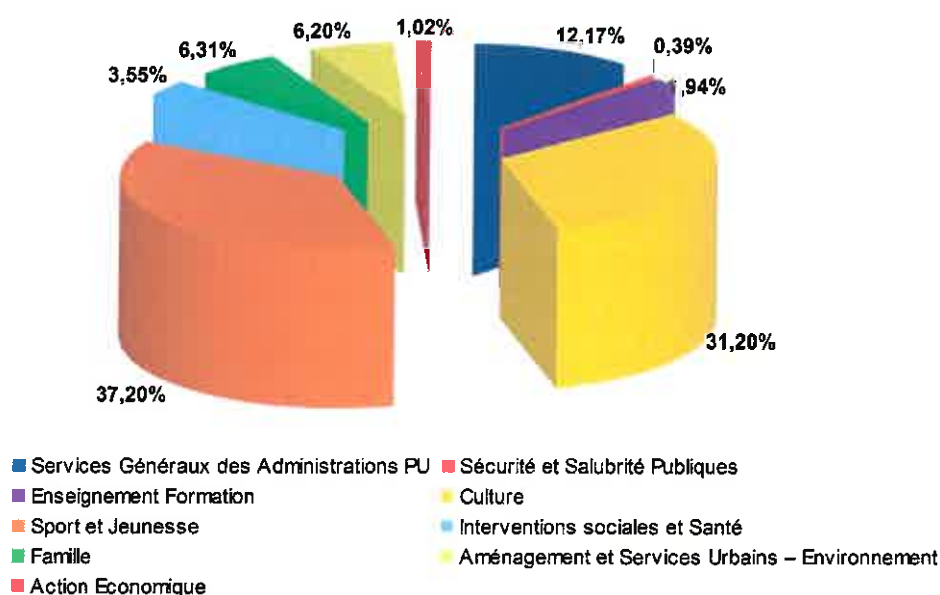
10 942 294 €

Elles représentent un montant global de 10 942 294 €, les plus importantes étant prévues pour :

● Le Festival International d'Art Lyrique	1 220 000 €
● L'association du théâtre du Jeu de Paume	950 000 €
● Le Centre Chorégraphique National	325 000 €
● Le contrat jeunesse	1 709 000 €
● Vie culturelle	851 900 €
● Les divers clubs sportifs conventionnés	1 486 631 €
● Crèches privées	611 850 €
● Caisse d'Entr'Aide	891 000 €
● Centres sociaux	397 345 €
● CUCS	372 100 €

Leur répartition par secteur fonctionnel est la suivante :

Subventions aux Associations de Droit Privé



2) Les subventions aux organismes publics **9 756 044 €**

Dont :

- Le CCAS 4 715 000 €
- L'Office Municipal du Tourisme 1 947 000 €
- La Caisse des Ecoles 484 544 €
- Ecole Supérieure d'Art 2 600 000 €

3) Les subventions exceptionnelles **1 262 595 €**

Dont :

- Mission réhabilitation (opération de revitalisation du centre ville) 999 480 €
- Vie culturelle 101 000 €

c) Contingent d'incendie **10 932 737 €**

d) Participations diverses **3 706 627 €**

Dont :

- Enseignement privé 1er degré 1 286 853 €
- Syndicats intercommunaux (SMED, Touloubre, SABA, SI Réémetteur TV) 249 774 €
- Mission locale 226 000 €
- Propriétés communales 150 000 €

e) Les dépenses de fonctionnement des services **41 348 315 €**

Elles comprennent :

- les dépenses courantes des services
- les crèches

- les reversements de recettes

1) Les dépenses courantes des services 30 476 969 €

Affectées comme suit :

● Chapitre 920 « Administration Générale »	18 894 508 €
● Chapitre 921 « Sécurité, Salubrité Publiques »	439 580 €
● Chapitre 922 « Enseignement, Formation »	849 972 €
● Chapitre 923 « Culture »	1 657 957 €
● Chapitre 924 « Sport et Jeunesse »	861 335 €
● Chapitre 925 « Interventions Sociales & Santé »	419 341 €
● Chapitre 926 « Famille »	261 700 €
● Chapitre 927 « Logement »	1 042 000 €
● Chapitre 928 « Aménagements et Services Urbains, Environnement »	4 864 601 €
● Chapitre 929 « Action Economique »	373 975 €
● Chapitres 931, 933 et 936 « Opérations non ventilées »	812 000 €

2) Délégation de service public des crèches 5 204 753 €

3) Reversement de recettes 5 666 593 €

Dont :

● Reversement d'une partie du produit stationnement voirie à la SEMEPA	2 736 000 €
● Reversement au Casino dans le cadre des Manifestations Artistiques de Qualité	300 593 €
● Prélèvement du Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (FPIC)	1 680 000 €
● Taxe de séjour (office de tourisme)	950 000 €

f) L'intérêt de la dette

4 540 000 €

Les intérêts de la dette comprennent 4 400 000 € d'intérêts liés à la dette classique et 140 000 € d'intérêts liés aux lignes de trésorerie et aux frais bancaires.

L'augmentation prévisionnelle de ce poste s'explique d'une part, en raison d'une plus forte mobilisation de l'emprunt, compte tenu de la baisse de l'autofinancement liée aux dotations de l'Etat, et d'autre part, en raison de l'incertitude pesant encore sur le contexte international, et notamment dans la zone Euro, et son impact sur les marchés financiers.

2010

III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre à **126 414 373 €**, en incluant les mouvements d'ordre pour **28 843 106 €** en dépenses et **36 853 106 €** en recettes auquel se rajoute le virement de la section de fonctionnement de 3 050 000 €.

Ces derniers correspondent à des écritures comptables ne générant ni encaissement ni sortie de fonds :

- Virement de la section de fonctionnement
- Dotations aux amortissements et provisions
- Intégrations d'actifs dans le patrimoine de la Ville par crédit des comptes 20 et 238 (études et avances sur immobilisations) et débit du compte 21 (immobilisations corporelles)

A/ Les recettes réelles d'investissement :

86 511 267 €

L'évolution des recettes réelles de l'investissement se caractérise cette année par :

- un niveau toujours élevé de subventions proportionnel aux volumes d'investissement sur les grands équipements (plus de 14,6 M€),
- un montant de produit prévisionnel des cessions (chapitre 95) de 5 400 000 €, dont 900 000 € correspondant à la régularisation par une écriture en dépense/recette d'un échange sans soulte de l'exercice de 2014,
- un niveau élevé du FCTVA, proportionnel à l'augmentation des investissements réalisés avec un montant prévisionnel de 9 900 000 €.

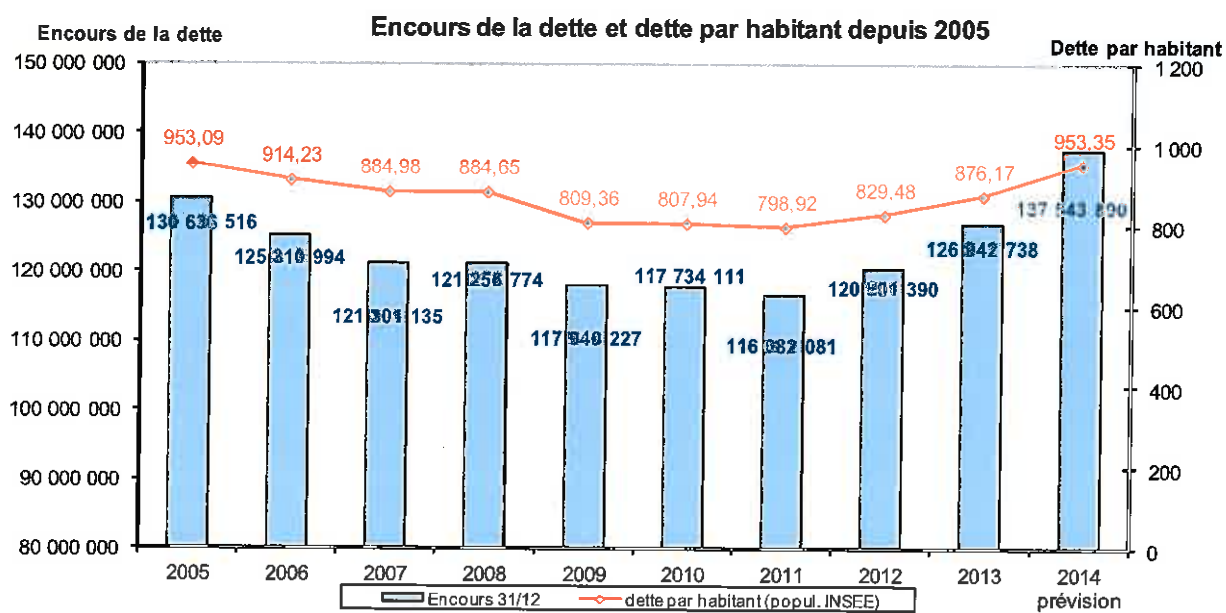
L'emprunt est prévu pour un montant de **25 000 000 €**, face à des dépenses d'équipement de **54 714 095 €** et **4 228 812 € de subventions d'équipements versées, soit un total de 58 942 907 €.**

A côté de cet emprunt classique, la Ville utilise, pour des périodes d'ajustement plus ou moins

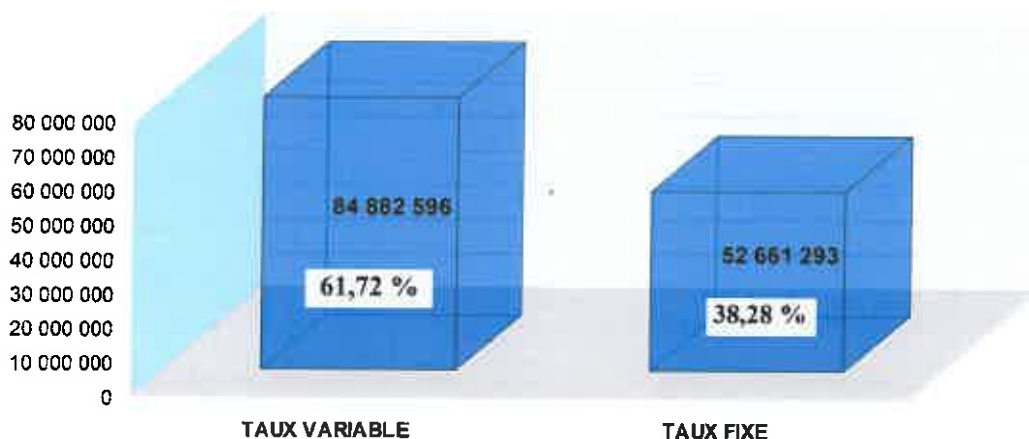
brèves, le crédit long terme renouvelable (CLTR) à hauteur de 21 523 360 € (dépense/recette) au compte 16449 ainsi qu'un montant de 4 000 000 € (dépense/recette) prévu au titre des remboursements temporaires d'emprunts.

Il s'agit là d'une solution financièrement intéressante dans la mesure où les intérêts ne courent que durant la période de mobilisation effective des sommes empruntées, ce qui nous permet d'ajuster au plus près le recours aux emprunts classiques plus rigides.

Capital Restant Dû



Répartition de l'Encours de la Dette par Taux



Les principales recettes traditionnelles externes de la section d'investissement sont les suivantes :

● Le Fonds de Compensation de la TVA	9 900 000 €
● Le produit des amendes de police	3 800 000 €
● Le produit de la Taxe d'aménagement (ex TLE)	1 500 000 €
● Les cessions d'immobilisations (dont 900 k€ en recette / dépense)	5 400 000 €
● Les subventions d'équipement attendues	14 579 370 €

Parmi les plus importantes, on peut citer :

Chapitre 900 – Services généraux : **83 333 €**

Dont :

● Aménagement Prêcheurs	83 333 €
-------------------------	----------

Chapitre 902 – Enseignement - Formation : **208 333 €**

● Programme de rénovation des écoles	208 333 €
--------------------------------------	-----------

Chapitre 903 – Culture : **1 958 226 €**

Dont :

● Domaine du Grand Saint Jean	117 405 €
● Eglise de la Madeleine	466 666 €
● Chapelle de la Visitation	220 833 €
● Dépôt archéologique	195 862 €
● Cité du Livre	291 667 €
● Pôle Cirque	250 836 €
● Rénovation ESA	125 000 €
● Travaux d'intervention d'urgence sur patrimoine	166 667 €
● Instruments nouveau Conservatoire	334 302 €

Chapitre 904 – Sport et jeunesse : **742 500 €**

Dont :

- Maison des Arts martiaux 270 833 €
- Stade Carcassonne 291 667 €

Chapitre 905 – Interventions sociales et santé : **166 813 €**

Dont :

- Accessibilité handicapés 104 167 €

Chapitre 906 – Famille : **41 667 €**

Chapitre 908 – Aménagement et services urbains – **11 315 998 €**

Environnement :

Dont :

- ANRU 262 202 €
- Réseau pluvial 283 333 €
- Eclairage Public Urbain 500 000 €
- Eclairage Publique 769 231 €
- Voirie 1 209 506 €
- PAVE – Plan de mise en accessibilité de la voirie 416 667 €
- Aménagement quartier Rempelin 1 484 150 €
- PUP La Beauvalle 2 419 675 €
- Rénovation Voirie Centre Ville 1 148 696 €
- Modes Actifs 416 667 €
- Aménagement quartiers Est 165 000 €
- Aménagement quartier Saint Eutrope 195 188 €
- Réseau pluvial quartier des Platanes 197 917 €

Chapitre 909 – Action Economique : **62 500 €**

Dont :

- Planétarium 40 000 €

B/ Les dépenses réelles d'investissement : **97 571 267 €**

Les dépenses réelles d'investissement se décomposent en :

- dépenses d'équipement,
- remboursement en capital de la dette (dépense obligatoire),
- autres dépenses diverses.

a) Les dépenses d'équipement **58 942 907€**

Les dépenses d'équipement de la Ville répertoriées dans les comptes 20 (études), 21 (immobilisations corporelles) et 23 (travaux en cours) s'élèvent à **58 942 907 €**.

Elles sont classées en trois rubriques :

- ▶ Les opérations importantes qui font l'objet d'une programmation pluriannuelle
- ▶ Les opérations globalisées qui correspondent aux travaux d'entretien ou de renouvellement du patrimoine communal et les opérations structurantes sur un an
- ▶ Les subventions d'équipements

1-Les opérations qui font l'objet d'une programmation pluriannuelle : 35 792 570 €

Chapitre 900 – Services généraux : **400 000 €**

- Aménagement Prêcheurs 200 000 €
- Logement Rambot 200 000 €

Chapitre 902 – Enseignement et formation : **500 000 €**

- Rénovation des écoles 500 000 €

Chapitre 903 – Culture : **4 690 000 €**

Dont :

- Chapelle de la Visitation (Ste Catherine) 450 000 €

● Chapelle de la Consolation	500 000 €
● Château Grand St Jean	200 000 €
● Cité du Livre	700 000 €
● Eglise la Madeleine	700 000 €
● Hôtel Châteaurenard	200 000 €
● Intervention Patrimoine – Travaux d’urgence	400 000 €
● Pôle Cirque	300 000 €
● Théâtre Nô	450 000 €
● Vieil Aix (Muséographie)	350 000 €
● Equipement musical	190 000 €
● Bastide du Jas de Bouffan	150 000 €

Chapitre 904 – Sport et jeunesse : **1 350 000 €**

● Maison des Arts Martiaux	650 000 €
● Stade Carcassonne	700 000 €

Chapitre 905 – Interventions sociales et santé : **250 000 €**

● Accessibilité aux handicapés	250 000 €
--------------------------------	-----------

Chapitre 906 - Familles : **100 000 €**

● Aménagement Prêcheurs	100 000 €
-------------------------	-----------

Chapitre 908 – Aménagement et services urbains – **28 274 570 €**

Environnement :

Dont :

● Aménagement quartier Rempelin	3 559 680 €
● Aménagement Modes Actifs	1 000 000 €
● PUP La Beauvalle	3 500 000 €
● PAVE – Plan de mise en accessibilité de la Voirie	1 000 000 €
● Plan Campus	1 000 000 €
● Projet ANRU	2 300 000 €
● Réseau Pluvial	200 000 €

● Requalification voie St Thomas de Villeneuve	1 000 000 €
● Rénovation Eclairage Public	1 500 000 €
● Requalification Voirie Centre Ville	1 500 000 €
● Requalification Voirie	1 500 000 €
● Réserves foncières	2 000 000 €
● Travaux ZAC Sextius-Mirabeau	5 980 000 €
● Espaces verts et jardins	400 000 €
● Aménagement quartier Sud	400 000 €
● Aménagement quartier Est	200 000 €
● Aménagement quartier St Eutrope	466 890 €
● Aménagement Torse/Arc (trame verte et bleue)	350 000 €
● Recolement SIG DT/DICP	300 000 €
<u>Chapitre 909 – Action Economique :</u>	<u>228 000 €</u>
● Planétarium	228 000 €

2-Les opérations globalisées et opérations structurantes :

18 921 525 €

Leur ventilation par fonction est la suivante :

Chapitre 900 – Services généraux des administrations publiques locales :

5 310 552 €

Sont regroupées dans ce chapitre les dépenses d'entretien des bâtiments communaux, d'acquisition de matériels et de fournitures de bureau, d'équipements informatiques, d'entretien du parc automobile, les travaux dans les cimetières, les mises aux normes de sécurité, etc.

Dont :

● Matériel informatique service	400 000 €
● Logiciels et progiciels	482 000 €
● DSI	150 000 €
● Travaux de bâtiments	856 375 €
● Rénovation parc des chaufferies	425 000 €
● Véhicules électriques & gaz	255 574 €
● Atelier Automobile	100 000 €
● Deux roues électriques	120 000 €
● Cimetières & Travaux funéraires	767 778 €
● Matériel réseaux	250 000 €
● Bâtiments associatifs	153 000 €
● Acquisition mobilier matériel services municipaux	171 000 €
● Installations téléphoniques	119 000 €
● Cablage, FO et Télécom	150 000 €
● Acquisition gros matériel économat	128 000 €

Chapitre 901 – sécurité et salubrité publiques :

240 050 €

Dont :

● Réseau de Vidéo surveillance	150 000 €
--------------------------------	-----------

Chapitre 902 – Enseignement et formation :

1 419 500 €

Dont :

● Aménagement et grosses réparations	416 500 €
--------------------------------------	-----------

dans les bâtiments Ecoles	
● Travaux de bâtiments	170 000 €
● Mobilier matériel Ecoles	138 000 €
● Matériel informatique Ecoles	100 000 €
<u>Chapitre 903 – Culture :</u>	<u>1 343 041 €</u>
Dont :	
● Site de ND de la SEDS	150 000 €
● Archéologie	105 825 €
● Conservatoire de musique et de danse	185 200 €
● Cité du Livre	104 500 €
<u>Chapitre 904 – Sports et Jeunesse :</u>	<u>1 110 650 €</u>
Dont :	
● Stades	232 000 €
● Bâtiments sportifs	225 000 €
● Autres équipements sportifs et loisirs	182 650 €
● Gymnases	210 000 €
<u>Chapitre 905 – Interventions sociales et santé :</u>	<u>211 396 €</u>
<u>Chapitre 906 - Famille :</u>	<u>340 000 €</u>
Dont :	
● Travaux crèches	340 000 €
<u>Chapitre 908 – Aménagement et Services urbains, Environnement :</u>	<u>8 830 336 €</u>
Dont :	
● Travaux, Voirie, Réseaux	1 108 500 €
● Travaux Voirie Rurale	540 000 €
● Travaux Voirie Centre Ville	480 000 €
● Voirie Extra Muros	140 000 €
● Mobilier Urbain Extra Muros	410 000 €
● Balayage	587 574 €
● Eclairage Public Urbain	600 000 €

● Signalisation lumineuse	130 000 €
● Confortement des Ouvrages d'Art	170 000 €
● Aménagement Espace Public	444 550 €
● Travaux globalisés Pluvial	200 000 €
● Travaux de Proximité Circulation	280 000 €
● Opérations permis de construire	230 000 €
● Sécurité Routière	260 000 €
● Réseau de chaleur	113 000 €
● Programme d'intervention CIQ	379 950 €
● Entretien Bornes Zone Piétonne	179 000 €
● Passerelle Val de l'Arc	200 000 €

Chapitre 909 – Action économique

116 000 €

3 - <u>Les subventions d'équipement :</u>	<u>4 228 812 €</u>
<u>Chapitre 902 – Enseignement et formation :</u>	<u>1 905 612 €</u>
● Contrat de Plan Etat Région (CPER)	1 905 612 €
<u>Chapitre 903 – Culture :</u>	<u>970 650 €</u>
● Ecole d'Art	100 000 €
● Théâtre Danse Littérature	374 650 €
● Fondation Vasarely	350 000 €
<u>Chapitre 906 – Famille :</u>	<u>5 000 €</u>
<u>Chapitre 907 – Logement :</u>	<u>1 000 000 €</u>
● OPH Pays d'Aix Habitat	1 000 000 €
<u>Chapitre 908 – Aménagement et Services urbains – Environnement :</u>	<u>347 550 €</u>
<u>Dont :</u>	
● Subvention FAR (fonds d'aide à la restauration)	150 000 €
● Esthétique Réseau SMED	90 000 €

Le remboursement de la dette est prévu :

- aux comptes 1641 et 16441 pour 12 550 000 € de remboursement du capital des emprunts classiques ainsi que des contrats revolving (CLTR), auxquels pourra s'ajouter le remboursement des contrats revolving à hauteur du montant mobilisé, plafonné à 21 523 360 € (dépense/recette) sur le compte 16449,
- au compte 16451 (remboursements temporaires sur emprunts) : 4 000 000 € (dépense / recette).

c) Les autres dépenses diverses

555 000 €

Elles comprennent :

- dépôt et cautionnement: 5 000 €
- les avances sur marchés : 400 000 €
- le compte de tiers : 150 000 €

IV – LES INVESTISSEMENTS CONSOLIDES PREVUS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL EN 2015

A ces **58 942 907 €** de dépenses d'équipement prévues par le budget Ville, s'ajoutent également des investissements publics prévus sur le territoire d'Aix.

D'autres organismes, tous liés à la commune à des degrés divers, sont en effet appelés à investir sur ce même territoire.

Il s'agit en premier lieu des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement, puis de la Communauté du Pays d'Aix dont la Ville d'Aix-en-Provence est la composante principale.

Dépenses d'équipement prévues par les budgets annexes :

Service de l'Eau	6 478 000 € HT
Service de l'Assainissement	5 985 000 € HT
TOTAL	12 463 000 € HT

Montant des Investissements inscrits sur le Budget Général de la CPA : 17,23 M€

Dont notamment :

	Crédits de Paiement 2015
• Entrée de Ville Aix Minimales phase 2 et 3	300 000 €
• Entrée de Ville Aix les Platanes	200 000 €
• Aix Itinéraire Vélo Guigou Eintein	250 000 €
• Aix Route de l'Enfant	100 000 €
• Aix PAA 2011 Perret	2 000 €
• Aix PAA Rue Eiffel	400 000 €
• Aix PAA Rue Georges Claude	50 000 €
• Aix PAA Rue GG Lauzière	50 000 €
• Aix Pioline Itinéraire Piétons	30 000 €
• Piscine Plein Ciel Aix	60 000€
• Parvis Chapelle Pénitents Blancs	85 000 €
• Chapelle Pénitents Blancs	896 €
• Aix Contournement Sud	1 260 000 €
• Aix Contournement Célongy	100 000 €
• Aix Contournement Les Milles	50 000 €
• Plan d'Aillane	100 000 €
• Etoile Ferroviaire Aixoise	46 250 €
• Marseille – Aix phase 2 - Modernisation	570 000 €
• ANRU Aix	2 000 000 €
• Contrat de Développement Aix-en-Provence	4 200 000 €
• Centre Hospitalier Intercommunal Aix Pertuis	7 380 000 €
TOTAL	17 234 146 €

Montant affecté au budget annexe des transports : 15,8 M€ HT

	Autorisations de programme :	Crédits de Paiements :
• BHNS LIGNE B Echangeur Pont de l'Arc	4 060 000 €	500 000 €
• BHNS LIGNE B	65 700 000 €	200 000 €
• Couloirs Bus Centre Ville	1 275 000 €	250 000 €
• Couloirs Bus Malacrida	2 885 000 €	1 100 000 €
• Couloirs Bus Krypton CV	1 440 000 €	0
• Gare Routière Aix	18 850 000 €	2 370 000 €
• Pôle d'échange Plan d'Aillane	7 000 000 €	50 000 €
• Pôle d'échange Krypton	20 602 000 €	10 000 000 €
• Parc Relais des 3 Sautets	690 000 €	50 000 €
• Parc Relais Malacrida	4 745 000 €	30 000 €
• BHNS LIGNE A – Avenue Mouret	3 000 000 €	1 000 000 €
• BHNS LIGNE A – Itinéraire Bus	3 895 000 €	50 000 €
• Pont sur la Guiramande	5 000 000 €	200 000 €
TOTAL H.T.	139 142 000 €	15 800 000 €

L'ensemble des investissements prévus par la Ville, les budgets annexes Eau et Assainissement et la CPA représente un montant global d'environ **104,4 M€** à réaliser sur le territoire de la commune.



En conclusion, je vous demanderais, Mes Chers Collègues, de bien vouloir délibérer sur ce projet de budget et sur les décisions concomitantes, fidèles aux orientations budgétaires présentées le 16 Décembre 2014 et de décider :

- **D'APPROUVER, par chapitre budgétaire, les inscriptions de crédits en dépenses et en recettes de chacune des sections – investissement et fonctionnement – du budget principal de la Ville.**
- **DE MAINTENIR les taux d'imposition à la taxe d'habitation à 18,94 % celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 17,64 % et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 12,37 %.**

DL.2015-1 - COMPTABILITE COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2015-

Présents et représentés : 55
Présents : 50
Abstentions : 4
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 51
Pour : 43
Contre : 8

Ont voté contre

Edouard BALDO Lucien-Alexandre CASTRONOVO Noelle CICCOLINI-JOUFFRET Charlotte DE BUSSCHERE Michele EINAUDI Hervé GUERRERA Souad HAMMAL Gaelle LENFANT

Se sont abstenus

Jacques AGOPIAN, Raoul BOYER, Jean-Jacques POLITANO, Catherine ROUVIER.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,

R. MERGER

Reine MERGER

Adjoint délégué

Certification authentique

des mentions portées sur les délibérations
du Conseil Municipal et sur les arrêtés

Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/02/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

Aix-en-Provence le, 12 février 2015

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

15-15

Commune d'Aix en Provence

à

M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 février 2015

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2015 + 2 annexes

DATE DE L'ACTE : 09/02/2015

N° DE L'ACTE: DL.2015- 1

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE - FIXATION DES TARIFS ET DROITS DIVERS

DATE DE L'ACTE : 09/02/2015

N° DE L'ACTE: DL.2015- 2

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - BUDGETS PRIMITIFS POUR L'EXERCICE 2015 - FIXATION DU PRIX DE VENTE DE L'EAU, DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT, DES TARIFS DE L'ABONNEMENT ANNUEL ET GROS CONSOMMATEURS + 1 annexe

DATE DE L'ACTE : 09/02/2015

N° DE L'ACTE: DL.2015- 3

OBJET DE L'ACTE : RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE L'ACTE : 09/02/2015

N° DE L'ACTE: DL.2015- 19

OBJET DE L'ACTE : ADOPTION DE LA DURÉE D'ACTIVITÉ DU TITULAIRE D'UN EMPLACEMENT SUR LES MARCHÉS DE LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE EN CAS DE CESSION DE SON FONDS DE COMMERCE.

DATE DE L'ACTE : 09/02/2015

N° DE L'ACTE: DL.2015- 33

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE
13 FEV. 2015
COURRIER ARRIVE

OBJET DE L'ACTE : AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN KIOSQUE DE PETITE RESTAURATION
SUR L'AVENUE DES BELGES

DATE DE L'ACTE : 09/02/2015

N° DE L'ACTE: DL.2015- 32

OBJET DE L'ACTE : REQUALIFICATION DES PLACES DE LA MADELEINE, DES PRÊCHEURS
ET DE LA RUE THIERS - APPROBATION DU PROGRAMME GENERAL ET ADOPTION DE LA
FICHE OPERATIONNELLE

DATE DE L'ACTE : 09/02/2015

N° DE L'ACTE: DL.2015- 37

OBJET DE L'ACTE : CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - REQUALIFICATION DES
PLACES DE LA MADELEINE, DES PRÊCHEURS ET DE LA RUE THIERS - DÉSIGNATION DES
MEMBRES DU JURY DE CONCOURS -

DATE DE L'ACTE : 09/02/2015

N° DE L'ACTE: DL.2015- 38

OBJET DE L'ACTE : PETITE ENFANCE / JEUNESSE - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014 -
2017 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE /
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

DATE DE L'ACTE : 09/02/2015

N° DE L'ACTE: DL.2015- 55

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE
13 FEV. 2015
COURRIER ARRIVE